



# CONSEIL MUNICIPAL de FOURS

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à dix-neuf heures cinq, le conseil municipal de la commune de Fours, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BELIS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Etaient Présents :

M. BELIS Jean-Michel, Maire	Mme LEDOUX Carole	M. PASTOR Georges-André
Mme JEANNIN Véronique, 1 <sup>ère</sup> adj	Mme BORDENAVE Nadia	
M. CASTINCAUD Vincent, 2 <sup>ème</sup> adjt	M. CHAMOULAUD Éric	
M. LAPIERRE Philippe, 3 <sup>ème</sup> adj	M. DUPONT Patrick	

Excusés : Mme DROTS Sandrine (pouvoir à Mme BORDENAVE) ; M. ROSSIGNOL Guillaume (pouvoir à M. DUPONT)

Secrétaire de Séance : Mme LEDOUX Carole

**Ordre du Jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11/04/2023
- Délibération autorisant le Maire à demander une subvention auprès du FEMREB
- Délibération pour l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable en M57
- Décision Modificative n°1 : Remplacement de la VMC de la salle communale
- Délibération autorisant le Maire à signer la convention relative à la subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2023

**Questions diverses :**

- Grillades de la commune : le Samedi 24 Juin 2023
- Point sur l'aménagement du bourg
- SMICVAL : pôle recyclage et phasage prévisionnel de déploiement du nouveau modèle de collecte

oo

Le Procès-Verbal de la séance du 11 Avril 2023 est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**1. Délibération autorisant le Maire à demander une subvention auprès du FEMREB :**

Une demande de subvention auprès du FEMREB (Fond d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electriques du Blayais) peut être demandé, le versement de la subvention est en deux parties 8500 € en 2023 et 8500 € en 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur CASTINCAUD, et après en avoir délibéré par **11 Voix POUR DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du FEMREB.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ladite demande.

\*\*\*\*\*

## **2. Délibération pour l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable en M57 :**

Suite à loi NOTRe, les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** par **11 Voix POUR** :

- **D'adopter** le passage en M57 abrégé à compter du 01/01/2024.

\*\*\*\*\*

## **3. Décision Modificative n°1 : Remplacement de la VMC de la salle communale**

Une Décision Modificative doit être prise afin de pouvoir régler la facture pour le remplacement de la VMC de la salle communale (1 554,48 €). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la DM.

\*\*\*\*\*

## **4. Délibération autorisant le Maire à signer la convention relative à la subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2023**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré par **11 Voix POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la subvention de fonctionnement au SDIS 33 ;

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses :**

- Grillade du 24 Juin 2023 : réservation d'une station gonflable ; pas de feux d'artifices ; feu de St Jean après accord du SDIS ; limitation à 2 personnes hors-commune ; en cas de mauvais temps repli dans la salle communale (arrêt des inscriptions à 160 personnes).
- Point d'Aménagement du bourg : lancement de l'appel d'offre fin mai/début juin, fin de la consultation le 26/06/2023
- SMICVAL : déchetterie : 7 passages inclus dans la TEOM, payant à partir du 8<sup>ème</sup> passage ; lecture du document concernant le phasage prévisionnel de déploiement du nouveau modèle de collecte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**La secrétaire de séance,**

Mme LEDOUX Carole

**Le Maire,**

M. BELIS Jean-Michel